



Temps de travail effectif au quotidien

Par **despenico**, le 17/05/2012 à 00:22

Bonjour je suis employé chez un artisan en SAV dans les chaudière.

Je voudrais savoir si le temps passé au bureau tout les matins pour prendre la tourné du jour et rendre celle de la veille est considéré comme temps de travail effectif.

En sachant que je suis au bureau a 7h30 pour le premier client a 8h30.

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le 17/05/2012 à 08:04

Bonjour,

Bien sur, si vous passez par l'entreprise chaque jour avant de partir sur les chantiers, le temps de travail commence à l'entreprise.

Par **despenico**, le 17/05/2012 à 08:22

Merci pour cette réponse, je me doutais bien de cela mais que faire quand c'est heure ne sont pas payé.

Par **P.M.**, le 17/05/2012 à 08:55

Bonjour,

Il faudrait déjà demander à l'employeur de régulariser la situation de travail dissimulé et, en cas de refus, saisir le Conseil de Prud'Hommes éventuellement en référé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **despenico**, le 18/05/2012 à 18:50

Merci encore pour les réponse claire